

Tarifs de nos prestations

De 0 à 30 000 €	10% TTC
De 30 001 à 50 000 €	8% TTC
De 50 001 à 120 000 €	7% TTC
De 120 001 à 150 000 €	6% TTC
De 150 001 à 500 000€	5% TTC
Au-delà de 500 000 €	4% TTC

FONDS DE COMMERCE	10%TTC
TERRAINS	8%TTC

Honoraires d'agence à la charge des vendeurs, sauf convention contraire

Dans le cadre de son activité de transaction, l'EURL ImmoBresse s'est engagée à ne recevoir aucun fonds, effet ou valeur ne lui appartenant pas

TARIFS DE NOS PRESTATIONS

GESTION IMMOBILIÈRE

(TVA 20%)

Honoraires de gestion (à la charge du propriétaire)

Base : montant annuel prévisible des sommes encaissées par mandant :

de 0 à 1 500 : 8 % HT (soit 9,60 % TTC)

• de 1 501 à 6 000 € : 7 % HT (soit 8,40 % TTC)

• au-delà de 6 000 € : 6 % HT (soit 7,20 % TTC)

Baux d'habitation ou mixte

<u>Visite, constitution dossier et rédaction bail</u> (honoraires identiques pour bailleur et locataire) exigibles à la signature du bail, soit pour chacun TTC :

Base: montant du loyer mensuel hors charges:

- de 0 à 500 €: un mois de loyer hors charges ou plafond loi ALUR
- au-delà de 500 € : 80 % d'un mois de loyer hors charges ou plafond loi ALUR

(plafond loi ALUR : 12 €/m² dans zone très tendue, 10 €/m² dans zone tendue, 8 €/m² dans le reste)

<u>Réalisation état des lieux d'entrée</u> (honoraires identiques pour bailleur et locataire), exigibles le jour de la réalisation de la prestation, soit pour chacun TTC : 3 €/m² habitable

Locations commerciales ou professionnelles

10 % HT (soit 12 % TTC) du loyer annuel hors charges (à la charge du bailleur) 10 % HT (soit 12 % TTC) du loyer annuel hors charges (à la charge du locataire)

Rédaction bail garage, parking, emplacement publicitaire

Forfait: 30 € HT soit 36 € TTC (à la charge du locataire)

Autres prestations (ne concerne pas les bailleurs dont nous assurons la gestion)

Etat préparatoire de la déclaration de revenus fonciers : 40 € HT soit 48 € TTC

(gratuit pour les propriétaires dont on gère les biens)

Déclaration IRPP : 50 € HT soit 60 € TTC Révision foncière : 40 € HT soit 48 € TTC

Dossier ANAH: 9 % HT (soit 10,80 % TTC) du montant de la subvention

Pour toutes les autres prestations : vacation horaire : 50 € HT soit 60 € TTC l'heure (avec un

minimum d'une heure)